régies pour elles-mêmes, et le discours de l'honorable représentant de Peace-River (M. Low), qu'a cité hier soir l'honorable député de Vancouver-Est, n'indique certes pas une opposition irréductible aux régies. L'honorable représentant de Peace-River a simplement critiqué certaines régies.

Nous savons bien qu'à moins de réprimer les abus du capitalisme, nous revenons à la loi de la jungle, la survivance du plus apte, la raison du plus fort. Et ce n'est pas du tout le sort que nous souhaitons à notre pays. Les seules autres voies qui s'offrent à nous aujourd'hui, ce sont le capitalisme régi dans l'intérêt du peuple, ou bien le communisme. Or notre groupe est persuadé que le moyen de régir le capitalisme, c'est le crédit social. En réalité, l'alternative n'est qu'illusoire, car le peuple ne voudra jamais retourner au capitalisme fondé sur le laisser-faire. L'alternative subsistait peut-être encore il y a quelques années, mais ces temps sont disparus.

Au débat sur le projet de résolution, l'honorable député de Cariboo (M. Irvine) reprochait aux cultivateurs de s'en prendre à l'ancien ministre des Finances (M. Ilsley) plutôt qu'à certaines grandes compagnies. Eh bien, moi qui suis cultivateur, j'ai l'impression que l'honorable député de Cariboo n'a pas du tout compris l'origine des récriminations du cultivateur. Elles sont l'aboutissant de bien des choses qui se sont passées en ces récentes années. Aussi faut-il remonter aux années 30 pour comprendre pourquoi les cultivateurs trouvent tant à redire aujourd'hui au programme du Gouvernement.

Dans les années 30, les cours agricoles s'avilirent énormément. Les consommateurs se sont alors bien gardés de réclamer une hausse des cours agricoles par justice pour le cultivateur. Ils parurent plutôt enchantés de pouvoir s'alimenter à si bon compte, même au risque de provoquer la banqueroute de l'industrie agricole. Et si le cultivateur s'avisait de réclamer une hausse des cours, le Gouvernement répliquait qu'il n'y pouvait rien, puisque la situation était la même dans le monde entier. On leur a dit de se contenter du cours mondial, et si, de 1935 à 1939, certaines régies mitigées étaient en vigueur, elles n'ont pu parer à la situation.

Après quelques années de guerre les prix ont monté, et l'on a établi des plafonds afin de priver le cultivateur de tout l'avantage du cours mondial. Pendant que le producteur devait se contenter de prix inférieurs ses dettes se sont accumulées, et le seul moyen qu'il avait de les payer était de vendre ses denrées à un prix qui représentait non seulement le coût de production et une rémuné-

ration raisonnable, mais de plus, un bénéfice relativement élevé. C'était l'unique moyen de payer des dettes comme celles qui s'étaient accumulées durant les années de crise. Malheureusement, vers l'époque où le Gouvernement permettait une majoration dans les prix agricoles, il majorait aussi de beaucoup les impôts, de sorte que lorsque le cultivateur a voulu payer ses dettes il a constaté qu'elles avaient augmenté encore du fait de l'impôt de 30 à 40 p. 100 qui grevait son revenu, ce qui a compliqué d'autant le problème du payement des dettes. Pour une bonne part, ces dettes représentaient des frais à acquitter, de sorte que le Gouvernement aurait été justifié d'éliminer tout impôt sur le remboursement de ces dettes encourues antérieurement à 1942, car, je le répète, elles consistaient en grande partie en frais non acquittés et non assujettis à l'impôt.

Or, le fait est que les cultivateurs ont peine à faire face aux impôts et certains inspecteurs de l'impôt sur le revenu les traitent plutôt cavalièrement. Il n'est pas surprenant, dès lors, qu'ils critiquent le Gouvernement. Voilà pourquoi vous entendez tous les jours ces observations: "Je ne trairai pas les vaches pour M. Ilsley. Je ne nourrirai pas des porcs pour M. Ilsley". Voilà, je le répète, la résultante d'une série de griefs. Ce n'est pas uniquement parce que les cultivateurs doivent, à l'heure actuelle, verser de lourds impôts. Leur attitude s'explique parfaitement. Je ne prétends pas qu'ils aient raison d'attaquer l'ancien ministre des Finances, mais je dis qu'ils ont parfaitement raison de critiquer les actes passés du Gouvernement à l'égard de l'agriculture.

Si nous protestons contre les nombreuses régies actuelles c'est que, par leur nature même, elles se perpétuent. On nous dit qu'elles s'imposent afin de faire face aux conditions résultant de la guerre et, surtout, à cause de la pénurie de certaines denrées. Malheureusement, ces régies restreignent la production et retardent le jour où elles n'auront plus leur raison d'être. Il serait sage, à notre point de vue, d'abolir toutes les régies qui contribuent à entraver la production et qui ont pour effet de diminuer la quantité des denrées à distribuer par suite des cours plus élevés sur le marché d'exportation.

Tout le monde parle, aujourd'hui, de la nécessité de maintenir à un bas niveau le prix des marchandises. Je dis au ministre qu'il ne sert à rien d'empêcher le prix d'un article de monter si par là le consommateur se trouve dans l'impossibilité de se procurer cet article. On ne peut compenser l'abaissement de la production. Toute perte au chapitre de la production constitue une perte totale, et quelque augmentation que subisse la production